



# Éducation à l'environnement

**Contribution à un  
avenir durable**

Novembre 2011

Auteurs :

La préparation du présent livret a été coordonnée par Magdalena Wagner, Nationalpark Donau-Auen GmbH, avec des contributions de Muriel Fagot et Julie Verré du Conseil général des Côtes d'Armor, d'Alenka Doler et Milan Vogrin de l'Agence de Savinja pour le développement et l'appui du WWF Allemagne.



Razvojná agencija Savinja  
Regionalna razvojna agencija



**WWF** for a living planet®

Mise en page :

Roman Virant, VIRANT.SI, d.o.o. Žalec

Impression :



Asiantaeth yr  
Amgylchedd Cymru  
Environment  
Agency Wales

Photo de couverture :

© Milan Vogrin, Razvojná agencija Savinja

Tous nos remerciements aux personnes ayant apporté leurs commentaires et contribué à l'élaboration de ce rapport.

Ce rapport a été publié dans le cadre du projet

SURF-nature [www.surf-nature.eu](http://www.surf-nature.eu)



Ce projet est financé par le Fonds Européen de Développement Régional de l'UE via le programme INTERREG IVC.



**European Union**

European Regional Development Fund



**INTERREG IVC**  
INNOVATION & ENVIRONMENT  
REGIONS OF EUROPE SHARING SOLUTIONS

## Sommaire

Avant-propos .....	2
<b>1. Objet du livret sur l'éducation à l'environnement .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Introduction .....</b>	<b>4</b>
2.1 Éducation à l'environnement .....	4
2.2 L'environnement dans les règlements actuels relatifs au FEDER.....	6
<b>3. Place de l'éducation à l'environnement dans les règlements relatifs au FEDER .....</b>	<b>9</b>
<b>4. Comment intégrer les activités d'éducation à l'environnement aux projets financés par le FEDER ? .....</b>	<b>11</b>
<b>5. Projets de bonnes pratiques .....</b>	<b>14</b>
5.1 Harmonie des paysages ; Utilisation durable des habitats Natura 2000 le long de la frontière entre la Slovénie et la Hongrie, Slovénie / Hongrie .....	15
5.2 Alliance des tourbières des Alpes, Autriche/Allemagne .....	16
5.3 DANUBEPARKS – Réseau des zones protégées du Danube (Europe du sud-est) .....	18
5.4 Rénovation de la « Maison de la Baie », St-Brieuc, France .....	20
5.5 WATER ; Évaluation, techniques et économie de la restauration des zones humides, France / Angleterre .....	22
<b>6. Politique régionale future 2014 -2020 .....</b>	<b>24</b>
<b>7. Conclusions et recommandations .....</b>	<b>26</b>
7.1 Recommandations pour les autorités de gestion et les futurs Programmes opérationnels FEDER 2014-2020 .....	26
7.2 Recommandations pour les organisations assurant l'éducation à l'environnement. ....	31
<b>8. Références .....</b>	<b>32</b>

# Avant-propos

Les fonds européens complètent les financements des mesures de protection de la nature des États membres visant à protéger les ressources naturelles et culturelles de valeur. L'approche européenne du financement de Natura 2000 suggère que les mesures de protection de la nature doivent être intégrées dans tous les fonds européens. La période de financement actuelle (2007-2013) a fait ressortir un bon potentiel de financement pour la promotion de la biodiversité et de la nature dans le cadre des Programmes opérationnels du FEDER<sup>1</sup>. En effet, 3,8 milliards d'euros sont potentiellement disponibles pour la protection de la nature dans l'ensemble des Programmes opérationnels FEDER. Toutefois, les dotations par pays et par projet varient énormément à travers l'Europe. Le partenariat du projet SURF Nature regroupe 14 organismes publics de 10 pays de l'UE, responsables de la mise en place des fonds FEDER ou qui y ont régulièrement recours. L'objectif général du projet est d'améliorer les politiques et pratiques régionales pour la protection de la nature et la biodiversité en augmentant les opportunités de financement de ces mesures par le FEDER et en renforçant leur impact.

Les partenaires du projet sont des pays dont la

nature et les espèces animales et végétales sont exceptionnellement bien protégées, présentant un paysage et une biodiversité riches et un environnement de qualité.

D'un autre côté, ils doivent faire face à une occupation des sols peu durable, à une consommation excessive des ressources naturelles et à différentes formes de pollutions environnementales et spatiales. On assiste déjà à une dégradation importante et complexe du paysage dans quelques zones. 50 % des zones humides et des terres agricoles à haute valeur naturelle ont déjà disparu. 40 % des espèces d'oiseaux présentent un état de conservation défavorable. 50 % des espèces et jusqu'à 80 % des habitats présentant un intérêt pour la préservation de l'environnement affichent un état de conservation défavorable. Nous avons des exemples de mauvaise gestion des espaces, de pressions démographiques et économiques sur l'environnement ainsi que de forte intensité énergétique et des matières consommées.

Dans le cadre du projet, les partenaires ont choisi de centrer leur attention sur une problématique parmi les cinq proposées. L'objectif consiste à publier un livret thématique sur le sujet choisi avec d'autres partenaires dans le cadre d'un travail d'équipe. Les livrets suivants seront publiés par le projet SURF Nature :

- Tourisme durable
- Gestion Natura 2000
- Infrastructure verte
- Éducation à l'environnement
- Forêt et biodiversité

Les livrets font le lien entre la thématique et les financements FEDER et proposent des exemples de projets dans les régions partenaires et des exemples de bonnes pratiques. Vous pourrez les consulter à l'adresse suivante :

[www.surf-nature.eu](http://www.surf-nature.eu)

<sup>1</sup> Fonds Européen de Développement Régional

# 1. | **Objet du livret sur l'éducation à l'environnement**

L'objectif premier du présent livret consiste à expliquer pourquoi l'éducation à l'environnement devrait être intégrée à tous les programmes de développement régional.

Les partenaires SURF ont analysé les Programmes opérationnels du FEDER et les projets des pays partenaires pour faire ressortir les bonnes pratiques et en tirer des recommandations destinées aux porteurs de projets et aux autorités de gestion des programmes.

Les partenaires SURF souhaitent ainsi accompagner les responsables de programmes et porteurs de projets pour les amener à considérer l'éducation

à l'environnement comme un élément incontournable du développement durable dans nos régions. Ce livret défend le soutien financier de l'éducation à l'environnement par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Il définit ce qu'est « l'éducation à l'environnement », analyse comment et pourquoi le FEDER peut la soutenir et propose des recommandations aux autorités des programmes et aux porteurs de projets.



Photo 1 : DANUBEPARKS - Formation des gardes,  
© M. Wagner



Photo 2 : Les ateliers constituent des cadres pédagogiques importants  
© M. Vogrin

## 2. Introduction

### 2.1 Éducation à l'environnement

#### Un peu d'histoire...

Désormais répandus, les projets d'éducation à l'environnement font partie intégrante de nombreux projets de protection de la nature, mais de quoi s'agit-il exactement ? En quoi l'éducation à l'environnement est-elle si importante ?

Les années 1960 ont amené une prise de conscience de notre impact négatif sur l'environnement et le développement de politiques et de programmes environnementaux à l'échelle mondiale. La population a été sensibilisée à son propre impact environnemental dans sa vie quotidienne, et, en parallèle, à la manière dont elle influence la gestion de la communauté locale. Il est apparu qu'un citoyen pouvait influencer sur les décisions publiques impactant la qualité de vie (du moins dans les démocraties). C'est à ce moment-là que l'importance de l'éducation à l'environnement a fait son chemin, concernant deux aspects : informer les populations sur les écosystèmes et les éduquer à adopter des comportements plus éco-citoyens. Il ne s'agissait pas d'imposer des comportements mais d'aider les populations à faire des choix en connaissance de cause.

Dans les années 1970, l'UNESCO et le PNUE se sont efforcés de mettre l'accent sur l'éducation à l'environnement, de définir son champ d'application, d'établir clairement des mesures qualitatives et des directives afin de promouvoir l'éducation à l'environnement comme un élément essentiel apte à résoudre les problèmes écologiques causés par l'homme.

La Charte de Belgrade de 1975 et la Déclaration de Tbilissi de 1977 ont clairement défini l'éducation à l'environnement, décrite comme une éducation formelle et informelle visant à sensibiliser les populations aux dynamiques écologiques, à leur environnement naturel, aux problèmes écologiques et au lien avec le développement socio-économique et culturel. Les populations devraient ainsi être capables d'appréhender les dynamiques naturelles de manière holistique et d'agir pour améliorer l'état de l'environnement.

Photo 3 : Gros plan sur la nature,  
© M. Vogrin



## Formes diverses et variées de l'éducation à l'environnement

De nos jours, l'éducation à l'environnement est parfois intégrée aux programmes scolaires sous forme d'objectif interdisciplinaire. Elle fait également partie de l'éducation informelle et de la vie quotidienne, à l'occasion des activités de loisirs, en remplacement ou dans le prolongement de l'éducation formelle.

L'éducation à l'environnement repose sur l'expérience, le partage, la créativité, le plaisir et la sensibilité. Les activités couvrent l'information de la population, des activités de découverte (visites guidées, jeux, sorties) et la participation active du public (ateliers, bénévolat, excursions, jeux de rôles, sorties éducatives ou vacances). Le secteur public et les ONG proposent matériel, éducation et directives sur l'éducation à l'environnement. Les zones protégées jouent également un rôle essentiel dans les régions, permettant de sensibiliser le grand public aux questions scientifiques et de protection et de l'impliquer à travers des manifestations diverses.

L'éducation au développement durable a pris son essor au début du 21<sup>e</sup> siècle dans le prolongement de l'éducation à l'environnement. Elle couvre non seulement l'éducation à l'écologie et à la protection des environnements qui fonctionnent naturellement mais aussi le bien-être social, démocratique, culturel et économique des populations qui y vivent. Elle vise à aider les habitants à mettre en œuvre et appuyer le développement durable à la fois dans leur région et à l'échelle mondiale.

En 2002, les Nations Unies ont décidé de lancer la Décennie pour l'Éducation en vue du Développement Durable (DEDD) 2005-2014 pour promouvoir la valeur de respect des hommes et de la nature comme fondement du développement durable.

L'UNESCO mentionne sur son site Internet la valeur de l'éducation en vue du Développement Durable (EDD) :

« La valeur fondatrice de l'EDD est le respect : respect des autres et respect de la planète et de ce qu'elle nous apporte : ressources, faune et flore. L'EDD entend nous exhorter à modifier nos comportements et nos pratiques pour assurer notre avenir. »

Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'éducation formelle peuvent être financées par les programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie<sup>2</sup>, alors que les initiatives d'éducation informelle menées à bien par les ONG, les organismes de gestion des zones protégées et des sociétés privées peuvent être financées par plusieurs programmes européens. La composante éducative de ces financements est toujours étroitement liée au public ciblé. Le financement du développement rural ou de la pêche peut cibler les problèmes d'éducation liés à l'utilisation des ressources naturelles. Le Fonds social européen offre de nombreuses possibilités dans le domaine de l'éducation et de l'acquisition de nouvelles compétences. Les programmes du FEDER intègrent des opportunités d'activités éducatives pour promouvoir une économie verte et une meilleure prise en compte de l'environnement, comme la protection des ressources naturelles. Le chapitre suivant étudie la place de l'environnement dans les règlements actuels relatifs au FEDER et les possibilités de financement pour l'éducation à l'environnement.

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/education/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/index_fr.htm)

## 2.2 ■ L'environnement dans les règlements actuels relatifs au FEDER

En 2011, les États membres de l'UE ont élaboré la stratégie pour la biodiversité stipulant que tous les fonds devraient contribuer à financer l'éducation à l'environnement.

### Politique régionale de l'UE et FEDER

Des milliards d'euros financent chaque année les programmes de développement régional de l'UE.

L'objectif de la politique régionale de l'UE consiste à réduire les disparités économiques, sociales et territoriales qui persistent entre les régions européennes.

La politique régionale, pour la période 2007-2013, s'articule autour de trois objectifs principaux, financés avec trois outils<sup>3</sup> :

La politique régionale implique tous les niveaux, de l'UE au niveau local, et trouve sa base juridique dans le Traité sur l'UE. Ses priorités sont définies par l'UE. Elle est mise en œuvre par des acteurs nationaux et régionaux en partenariat avec la Commission européenne. Le cadre de la politique régionale est défini pour une période de sept ans. Des programmes opérationnels sont développés en mettant en avant les priorités d'investissement du pays et/ou des régions.

Objectifs	Fonds structurels et instruments		
Convergence	FEDER	FSE	Fonds de cohésion
Compétitivité régionale et emploi	FEDER	FSE	X
Coopération territoriale européenne	FEDER	X	X

Photo 4: Raublinger Stammbeckenmoore – rétablissement de l'état naturel des tourbières © S. Dymak



Photo 5: Fou de Bassan, © G. Bentz





Art. 3 du règlement de l'UE 1083/2006 portant dispositions générales sur les Fonds structurels : « L'action au titre des Fonds intègre, au niveau national et régional, les priorités de la Communauté en faveur du développement durable en renforçant la croissance, la compétitivité, l'emploi, et l'inclusion sociale, ainsi qu'en protégeant et en améliorant la qualité de l'environnement. »

L'Art. 17 précise clairement que « Les objectifs des Fonds sont poursuivis dans le cadre du développement durable et de la promotion par la Communauté de l'objectif de protéger et d'améliorer l'environnement ».

### L'environnement dans les Programmes opérationnels du FEDER

L'environnement est un capital extrêmement précieux qui doit être géré rigoureusement pour assurer profit et prospérité à long terme. Dans ce contexte, les règlements de l'UE sur les fonds structurels intègrent le souci du développement durable<sup>3</sup>.

Les activités appuyées par la Politique de cohésion et les autres fonds de l'UE doivent répondre aux impératifs et aux normes environnementaux définis dans la législation communautaire. Les réglementations à respecter les plus couramment citées sont la Directive Habitat, la Directive Oiseaux, la Directive-cadre sur l'eau, la Directive concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement et la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ». Cette liste n'est pas exhaustive, l'UE ayant jusqu'à présent produit une multitude de législations relatives à la protection de l'environnement<sup>4</sup>.

Les projets doivent respecter ces normes et réglementations, ce qui implique, par exemple,

qu'un projet d'infrastructure gênant la migration d'espèces protégées dans un site Natura 2000 au titre de la Directive Habitat ne doit pas être mis en œuvre comme prévu, sous peine de nuire à l'état de conservation favorable du site.

La protection de l'environnement (y compris l'éducation à l'environnement) ne s'est pas avérée une préoccupation particulière de la Communauté européenne dans ses premières décennies, bien que le Traité de Rome de 1957 fasse état « en matière de santé, de sécurité, de protection de l'environnement » d'« un niveau de protection élevé ».

En décidant d'un cadre pour une politique environnementale européenne, l'UE répondait également à une sensibilisation du public au problème et

<sup>3</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0025:0078:EN:PDF>

<sup>4</sup> Pour en savoir plus sur la législation européenne relative à l'environnement : [http://europa.eu/legislation\\_summaries/environment/index\\_en.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/environment/index_en.htm)



au souci lié à l'état de l'environnement naturel et bâti. Ces dernières années, le débat européen s'est surtout focalisé sur les problèmes de compétitivité, avec un consensus de plus en plus large sur l'importance des éco-innovations et de l'utilisation efficace des ressources pour la compétitivité européenne et les opportunités offertes en termes de marchés. Il est de plus en plus clair que la politique environnementale et les éco-innovations peuvent appuyer la croissance économique, préserver et créer des emplois, contribuant de ce fait à la compétitivité et à l'emploi.

Par ailleurs, la période de financement actuelle (2007-2013) a montré un important potentiel de financement pour la promotion de la biodiversité et de la nature dans le cadre des Programmes

opérationnels FEDER. En effet, 3,8 milliards d'euros sont potentiellement disponibles pour la protection de la nature dans tous les Programmes opérationnels FEDER. Tous ces investissements doivent s'accompagner de mesures de communication, pouvant intégrer des activités d'éducation à l'environnement. Cependant, l'affectation de ces possibilités de financement aux projets régionaux varie énormément au sein de l'UE. Seule une petite partie de la somme a malheureusement été investie dans des activités d'éducation à l'environnement et les mesures sont souvent mal ciblées avec des résultats difficiles à mesurer.

Photo 6 : Le travail sur le terrain est un outil important d'éducation à l'environnement, © M. Vogrin



# 3. Place de l'éducation à l'environnement dans les règlements relatifs au FEDER

## a) Éducation à l'environnement dans les règlements relatifs au FEDER

Art. 4, Règlement européen 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil

10. « les investissements en faveur de l'éducation, notamment de la formation professionnelle, qui contribuent à accroître l'attractivité et la qualité de vie »

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0001:0001:FR:PDF>

Les règlements de l'UE sur le FEDER imposent des investissements dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Les règlements de l'UE relatifs aux trois objectifs financés par le FEDER (Convergence, Compétitivité et Coopération territoriale) ne mentionnent jamais exactement « l'éducation à l'environnement ».

Suit un extrait des règlements FEDER 2007-2013 recensant les activités intégrant une forme d'éducation à l'environnement pouvant être financées<sup>5</sup> :

Convergence :

- Promotion de la biodiversité et protection de la nature avec des investissements dans les sites Natura 2000
- le tourisme, y compris la promotion des ressources naturelles en tant que potentiel pour le développement du tourisme durable

<sup>5</sup> RÈGLEMENT (CE) N°1080/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional et abrogeant le règlement (CE) n°1783/1999

Compétitivité régionale et emploi :

- la promotion du développement des infrastructures liées à la biodiversité et des investissements dans les sites Natura 2000, lorsque cette démarche contribue au développement économique durable et/ou à la diversification des zones rurales
- la promotion de transports publics propres et durables
- la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel à l'appui du développement socio-économique et la promotion des ressources naturelles et culturelles en tant que potentiel pour le développement du tourisme durable

Coopération territoriale :

- en encourageant et en améliorant la protection et la gestion conjointes des ressources naturelles et culturelles
- protection et valorisation du patrimoine naturel à l'appui du développement socio-économique et du tourisme durable

Cette liste montre que l'UE permet aux États membres et aux régions d'utiliser le financement

pour l'environnement et l'éducation à l'environnement. L'analyse des Programmes opérationnels effectuée par le partenariat SURF Nature montre, toutefois, que l'affectation du budget à l'environnement est variable entre les régions européennes.

## **b) Analyse des Programmes opérationnels par les partenaires SURF**

La protection de l'environnement est clairement un objectif des règlements relatifs au FEDER, comme le montre, d'ailleurs, l'analyse des Programmes opérationnels effectuée par le partenariat SURF : 54 % des Programmes opérationnels prévoient différentes activités possibles de protection de l'environnement, 86 % prévoient généralement la possibilité de mener à bien des projets liés à la biodiversité en en faisant un objectif (mais, parfois, assortis de mesures très limitées) et 91 % des Programmes opérationnels mentionnent la biodiversité dans l'analyse SWOT (atouts-faiblesses-opportunités-menaces).

Il est intéressant de constater que l'analyse des activités de protection de l'environnement mentionnées dans les Programmes opérationnels fait ressortir les « mesures d'éducation » comme activité la plus citée (34 programmes sur 46).

Cette constatation indique que l'éducation à l'environnement est l'une des premières mesures à être financée par les programmes FEDER, seule ou conjointement à la mise en œuvre d'activités de conservation sur le terrain.

Plusieurs groupes peuvent être ciblés, déterminant le type d'activités le plus adapté. Les exemples suivants montrent les mesures pouvant être financées par des Programmes opérationnels FEDER :

**Touristes ou prestataires de services touristiques :** sensibilisation des touristes (avec des plaquettes promotionnelles et d'information, des ressources en ligne, la mise en place de coopérations sur la protection de la nature avec les prestataires de services touristiques et de formations), mise en place de centres d'éducation à l'environnement (également) destinés aux touristes, etc.

**Grand public,** très souvent confondu avec les familles et/ou jeunes enfants pouvant être sensibilisés par les écoles : matériel éducatif, visites d'écoles, coopération avec les écoles, les associations locales, les familles, etc., avec des interventions sur le terrain, mise en place de centres d'éducation à l'environnement (également) destinés à la population locale et aux écoles desservant des régions plus importantes, etc.

**Groupes cibles particuliers** suivant le problème de protection traité : pêcheurs, ingénieurs des forêts, gestion des ressources en eau, secteurs particuliers, agriculteurs, propriétaires, jardiniers, etc. Les projets peuvent intégrer la production de plaquettes d'information, des ateliers, une éducation et une consultation concernant notamment les besoins des acteurs et leurs interférences avec le problème de protection de l'environnement.

**Personnel affecté à la protection de l'environnement :** former de futurs champions de la protection de la biodiversité, avec une formation axée sur leurs missions futures.

4.

## Comment intégrer les activités d'éducation à l'environnement

### aux projets financés par le FEDER ?

#### a) Éducation à l'environnement comme élément essentiel des projets environnementaux

Tous les projets de protection de la nature doivent s'accompagner d'activités d'information et de sensibilisation du public.

L'éducation à l'environnement n'est pas directement mentionnée dans les règlements relatifs au FEDER, mais elle est intégrée à de nombreux Programmes opérationnels concernant la protection de l'environnement et la biodiversité, le tourisme et les activités associées au patrimoine naturel.

Les projets à forte composante d'éducation à l'environnement appuyés par des programmes FEDER sont très divers.

Certains utilisent les activités d'éducation à l'environnement comme outil principal de protection, sans véritable travail sur le terrain. On trouve ce type de projets, par exemple, dès lors qu'il convient de gérer l'utilisation des ressources naturelles, alors que les porteurs du projet ne sont pas les utilisateurs principaux et qu'aucune réglementation légale ne doit être développée. Il peut s'agir de la protection d'une espèce dont l'habitat principal

se trouve dans des zones agricoles traditionnelles, auquel cas les agriculteurs constituent le principal groupe cible. Il peut s'agir d'un espace naturel de valeur très utilisé pour les loisirs et le tourisme ; les visiteurs eux-mêmes et les prestataires de services constituent alors le groupe cible.

Les mesures d'éducation destinées au grand public peuvent aussi accompagner des projets de protection de l'environnement avec de véritables activités de conservation sur le terrain. Dans ce cas, les mesures d'éducation peuvent permettre à la population d'appréhender les mesures qui s'accompagnent souvent d'un changement du paysage pour obtenir son adhésion ou l'éloigner de certaines zones extrêmement vulnérables, pour renforcer l'efficacité des efforts de conservation, etc.

Les outils développés par les porteurs de projets peuvent prendre la forme de « mesures douces » ou de véritables infrastructures comme indiqué dans le chapitre précédent.

Photo 7 : DANUBE PARK - Essai pilote de promenade en canoë © M. Wagner



## **b) Activités d'éducation à l'environnement dans les projets de développement durable**

Pour que le développement de nos régions soit véritablement durable, chaque projet soutenu par le FEDER doit intégrer une analyse de l'impact environnemental. Les programmes FEDER doivent tenir compte de l'aspect écologique du développement économique comme indiqué dans la priorité horizontale des Programmes opérationnels. Les projets préservant l'identité des paysages et le patrimoine naturel devront être prioritaires.

Les préoccupations environnementales peuvent être prises en compte de plusieurs manières. Le porteur du projet peut chercher à minimiser l'impact environnemental de ses activités en améliorant ses pratiques, mais il peut aussi choisir de mettre en œuvre des mesures compensatoires. Les mesures d'éducation à l'environnement peuvent appuyer ces deux objectifs et renforcer leur impact.

L'éducation à l'environnement doit aider les populations à comprendre l'environnement naturel dans lequel elles vivent. Elle peut prendre plusieurs formes et certaines activités menées à bien peuvent aussi avoir un intérêt économique, conformément aux principaux objectifs de la politique régionale européenne.

Dans cette partie, nous allons étudier comment les activités d'éducation à l'environnement peuvent être financées par le FEDER dans le cadre de projets plus larges portant sur le développement économique, le tourisme, les infrastructures, etc.

Tous les projets financés par le FEDER s'accompagnent généralement d'activités de communication pouvant intégrer des activités d'éducation à l'environnement. S'il peut s'avérer difficile de financer un projet exclusif d'éducation à l'environnement, il est toujours possible d'intégrer des mesures d'éducation à des projets plus vastes.

Il ne faut pas oublier que les régions dont la nature et la biodiversité sont très détériorées peuvent aussi profiter d'une éducation à l'environnement, expliquant les raisons de l'état de l'environnement ou les compromis nécessaires à une occupation différente des sols et à la possible renaturalisation du site.

L'éducation à l'environnement peut être intégrée à différents projets comme :

### **Des projets d'infrastructures :**

Les projets d'infrastructures peuvent affecter la protection de l'environnement de manière positive et négative. L'éducation à l'environnement peut permettre d'expliquer le lien entre protection de la nature et développement des infrastructures ou développement économique.

Un parc d'activités peut être développé et construit suivant une approche respectueuse de l'environnement et tenir compte de l'impact sur le paysage, les sols et la biodiversité avec la plantation d'essences d'arbres natives, des espaces de nourrissage pour la faune, la création d'étangs, une filtration naturelle de l'eau ou l'exécution des gros travaux d'infrastructure en dehors des périodes de reproduction. Les activités d'éducation peuvent sensibiliser les visiteurs et les employés de ces parcs d'activités à l'importance de ces améliorations.

Photo 8 : Classe au milieu de la nature à Nickelheim « Moorstation Nickelheim », © S. Dymak



Des mesures d'éducation à l'environnement peuvent être essentielles pour communiquer sur les efforts de protection de la nature parfois cachés par des investissements tangibles en infrastructures. Certains sites d'énergie renouvelable (éolienne ou hydraulique) ou infrastructures de transport (navigation) appartiennent à cette catégorie car s'ils permettent de réduire les émissions de carbone, ils peuvent aussi être néfastes pour la biodiversité. La complexité du développement durable et la prise en compte d'intérêts divergents deviennent tangibles, et les activités d'éducation peuvent permettre de sensibiliser le public et les investisseurs sur ces sujets complexes.

L'investissement dans des infrastructures vertes (passages à faune au niveau des autoroutes) peut être une solution pour compenser l'impact environnemental<sup>6</sup>. L'éducation à l'environnement peut aussi faire partie intégrante des mesures compensatoires.

Il est très important que ce type de projet ne soit pas géré par une seule institution (par exemple la société de construction/d'exploitation des autoroutes) mais qu'il implique tous les acteurs afin de solliciter plusieurs points de vue. Il ne faut pas que les projets d'éducation à l'environnement soient des simples « paravents écologiques » ou faisant office de « blanchiment écologique » pour des sociétés ou des activités qui n'ont rien à voir avec la protection de la nature.

### **Des projets touristiques :**

L'éducation à l'environnement peut être une

solution pour minimiser les effets négatifs du tourisme dans les zones naturelles et protégées en proposant des exemples concrets de comportement éco-citoyen aux visiteurs. L'éducation à l'environnement dans le secteur du tourisme peut ainsi contribuer à développer des comportements éco-citoyens parmi les touristes afin de réduire leur impact sur l'environnement.

Les activités d'information peuvent poursuivre plusieurs objectifs : promouvoir des infrastructures touristiques plus écologiques (bâtiments utilisant des ressources naturelles et renouvelables), informer sur la richesse du patrimoine naturel, éduquer aux comportements et activités éco-citoyens. Sont bien entendu ciblés les touristes mais également le secteur du tourisme même.

La communauté d'intérêt entre tourisme et environnement est surtout évidente dans les régions à forte valeur environnementale. Les activités d'éducation à l'environnement peuvent aussi contribuer au développement économique en attirant les touristes dans des régions peu fréquentées. Des centres pour l'environnement peuvent, par exemple, promouvoir le patrimoine naturel et historique d'une région et, ainsi, contribuer à son développement en augmentant les séjours touristiques et les dépenses qui y sont liées et en créant des emplois. L'offre touristique peut s'en trouver diversifiée avec des activités alternatives à celles du tourisme classique. Par ailleurs, la demande d'activités en plein air est en plein essor et les régions qui peuvent y répondre avec un environnement de qualité et des infrastructures appropriées tireront leur épingle du jeu.

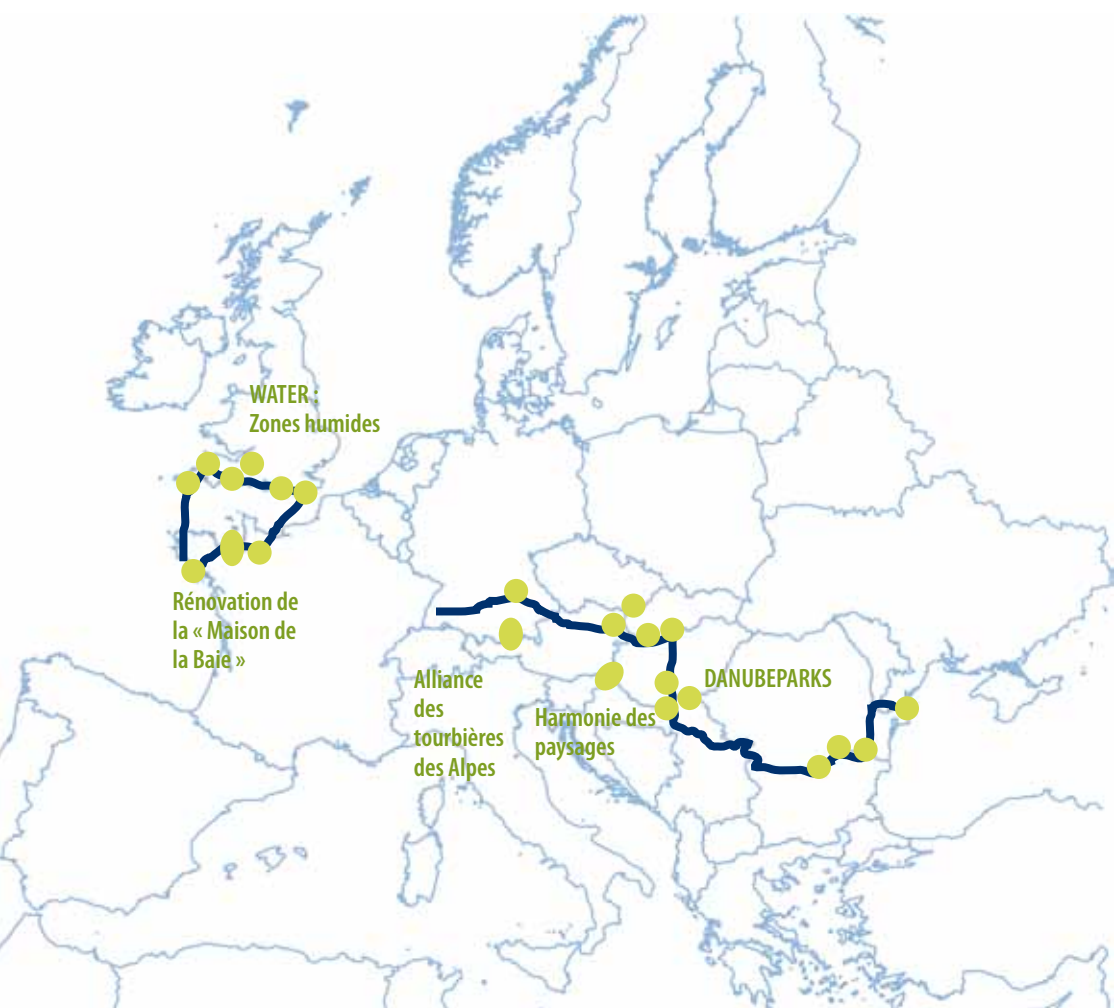
Exemples : Maison Nature, Côtes d'Armor, en Bretagne

<sup>6</sup> Pour en savoir plus sur le financement des infrastructures vertes, consulter :

Green Infrastructure - Sustainable Investments for the Benefit of Both People and Nature (Infrastructure verte - Investissements durables au bénéfice des hommes et de la nature), Surf Nature <http://www.surf-nature.eu>

## 5. Projets de bonnes pratiques

Suivent quelques exemples de projets à fortes activités d'éducation à l'environnement. D'autres projets peuvent être consultés dans la base de données SURF Nature, sur le site : <http://www.surf-nature.eu/>.





## 5.1 ■ Harmonie des paysages ; Utilisation durable des habitats Natura 2000 le long de la frontière entre la Slovénie et la Hongrie, Slovénie/Hongrie

**Objectif :** préserver la biodiversité des sites Natura 2000 le long de la frontière entre la Slovénie et la Hongrie avec le développement d'un modèle d'occupation durable des sols suivant le potentiel socio-économique et naturel de la région.

**Site Internet :** <http://www.park-goricko.org/si/prvastran.asp>

**Partenaire principal :** Direction du parc national Órség ; Organisations partenaires Institut public du parc naturel Goričko, Agence de Prlekija pour le développement, municipalité Apátistvánfalva/Števanovci, Centre écologique SVIT

**Durée du projet :** Novembre 2009 – octobre 2012

**Budget total :** 1 317 193,66 euros

**Financement FEDER :** 1 109 300,99 euros

**Programme et mesure FEDER :** Programme de coopération territoriale Slovénie-Hongrie 2007-2013, 2ème axe prioritaire de développement durable

### Résumé :

Les trois sites Natura 2000 du projet (Órség, Goričko et Mura) sont similaires de par leur contexte naturel. Leur faune et leur flore sont étroitement liées. Le problème commun de conservation de ces trois zones est lié à la disparition des prairies, de leur faune et de leur flore, et partant de leur biodiversité. Les principales activités conjointes sont les suivantes : étude du potentiel socio-économique et naturel (population locale pour l'occupation durable des sols), cartographie des habitats et des papillons, publication d'un

atlas des papillons, publication d'un guide de l'agriculture éco-responsable pour les agriculteurs et les habitants.

### Activités d'éducation à l'environnement :

Promotion des produits et des producteurs locaux (aliments écologiques), travail sur le terrain, ateliers, réunions, achat de matériel de fauchage et de prairies, achat d'équipement pour une fromagerie, forums avec les agriculteurs locaux et les habitants des deux côtés de la frontière, promotion du site Natura 2000 du projet et des espèces menacées d'extinction, livrets et jeux de société pour populariser l'agriculture éco-responsable. La diffusion du projet passera par des supports commerciaux, un film et un site Internet.

### Leçons tirées :

Le projet a principalement abouti à un modèle d'occupation durable des sols, réglant le problème de protection de la biodiversité en conciliant les perspectives socio-économiques et de conservation, pour le développement futur de la région. Le projet donnera naissance à de nouveaux produits agricoles dont il assurera la promotion auprès des producteurs et des consommateurs. L'agriculture sera plus éco-responsable. Les organismes de conservation de la nature et les agriculteurs communiqueront mieux. Le patrimoine naturel des sites Natura 2000 sera mieux connu avec la publication de guides touristiques et autres livrets. Pour y parvenir, il a fallu nécessairement intégrer au projet une composante d'éducation à l'environnement. Plusieurs groupes, agriculteurs, habitants, touristes, enfants, médias et grand public, ont pu

participer à de nombreuses initiatives de formation (par exemple, pour promouvoir une agriculture et des techniques de fauchage respectueuses de la nature, pour transformer les terres agricoles abandonnées en pâturages, pour développer de nouveaux produits locaux), des ateliers, des

manifestations, des circuits, des expositions. Des sites Internet, forums et publications bilingues ont été développés pour mieux comprendre le modèle d'occupation durable des paysages culturels. À l'avenir, l'échange d'expériences et la communication entre les groupes cibles seront essentiels.

Photo 9 : Sensibilisation à l'importance des papillons, © G. Domanjko



Photo 10 : Présentation d'une fromagerie, © G. Domanjko



## 5.2 Alliance des tourbières des Alpes, Autriche/ Allemagne

**Objectif :** Développer des instruments d'éducation à l'environnement sur les tourbières et les landes

**Site Internet :** [www.alpen-moorallianz.eu](http://www.alpen-moorallianz.eu).

**Durée du projet :** Juillet 2009 - juin 2012

**Budget total :** 1 890 000 euros

**Financement FEDER :** 60 %

**Programme et mesure FEDER :** Interreg IVA Bavière – Autriche ; Axe de priorité 2 (habitat attractif avec le développement durable des régions), Mesure 2.2 : préservation des ressources naturelles et culturelles en protégeant l'environnement et la nature.

### Résumé :

Ce projet regroupe six zones de tourbières dans les régions alpines du Tyrol, de Salzbourg (en Autriche) et de la Bavière (en Allemagne). Plusieurs types de zones protégées sont désignés, qui tous visent à éduquer les habitants et les visiteurs sur les trésors naturels et l'écosystème spécifique qui y règne.

### Activités d'éducation à l'environnement :

Les activités d'éducation à l'environnement concernent surtout les écoliers et les adolescents. Les principales activités couvrent la création d'un ensemble de supports pédagogiques sur les tourbières avec la préparation d'outils comme un sac de ranger et des dépliants pour les guides professionnels et les professeurs, la formation des guides pour encadrer des circuits dans les six zones occupées par les tourbières et le développement d'une plateforme commune d'information et de promotion à l'aide du site Internet dédié au projet.

### Leçons tirées :

Plusieurs facteurs ont contribué au succès du projet présenté : contact précoce et régulier avec le bureau du programme pour tenir compte de ses remarques et recommandations, responsabilité d'un individu ou organisme comme point focal pour la coordination du dossier (et la mise en œuvre) du projet, contact intensif entre partenaires

du projet afin d'intégrer les intérêts régionaux qui sont les leurs et de développer des activités transfrontalières durables appuyées par tous les partenaires, soutien d'experts connaissant les principaux critères d'évaluation du comité de sélection du programme, à travers leur expérience en matière de soumission de projets, travail suffisamment en amont pour élaborer des objectifs et activités en commun avant soumission de la proposition.

#### **Concernant l'éducation à l'environnement :**

- Implication des habitants (pour devenir guides dans les tourbières). Vivant à proximité des tourbières, ils deviennent des agents multiplicateurs à double titre, dans le cadre de leur travail en tant que guide et pendant leurs loisirs.
- Implication réussie des professionnels du tourisme dans la formation des guides, afin de mobiliser d'autres acteurs que les personnes naturellement intéressées (biologistes, etc.) et de leur faire connaître cette nouvelle offre de tourisme durable.

- Il est important de préparer de nombreux supports, des jeux éducatifs, etc., pour permettre aux guides d'adapter leur travail d'encadrement aux groupes (enfants, adultes, familles, groupes de jeunes) et aux conditions météorologiques.
- La formation des guides comportait une participation obligatoire et un examen final pour motiver les participants et impliquer seulement les personnes réellement intéressées.
- Il est conseillé, pour des raisons pratiques, de collaborer avec une société/un organisme pour la partie pédagogique de l'éducation à l'environnement. Le développement du matériel et de la formation prend énormément de temps et gagne en qualité avec l'implication d'un organisme possédant de longues années d'expérience dans ce domaine.
- Enfin, il est important de définir les espaces ouverts à l'éducation à l'environnement/au tourisme durable (dans ce cas les circuits guidés dans les tourbières) et les espaces exclus, auxquels aucun chemin ne mène, etc.

Photo 11 : Construisons une tourbière © E. v. Eyken



Photo 12 : « Circuit guidé dans les tourbières Raublinger Stammbeckenmoore », © R. Strohwasser



## 5.3 ■ DANUBEPARKS – Réseau des zones protégées du Danube (Europe du sud-est)

**Objectif :** Coopération entre les zones protégées le long du Danube dans tous les domaines d'activités

**Site Internet :** [www.danubeparks.org](http://www.danubeparks.org)

**Durée du projet :** Avril 2009 – février 2012

**Budget total :** 2 720 950 euros (dont 911 300 euros pour les activités touristiques et de communication)

**Financement FEDER :** 2 312 807 euros (dont 774 605 euros pour les activités touristiques et de communication)

**Programme et mesure FEDER :** ESE – Programme Europe du sud-est ; 2ème axe de priorité (Protection et amélioration de l'environnement), Domaine d'intervention 2.3 (Promouvoir la coopération dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et des zones protégées)

### Résumé :

DANUBEPARKS regroupe 12 zones protégées le long du Danube, jetant les bases d'une coopération à long terme au sein d'un réseau désormais bien établi. Les domaines d'activités de ce projet triennal couvrent la communication et la diffusion, la morphologie et la revitalisation du fleuve, la gestion des zones inondables et le réseau d'habitats, la conservation des espèces emblématiques du Danube, la surveillance et Natura 2000 et le tourisme nature le long du Danube.

### Activités d'éducation à l'environnement :

Les activités de communication incluent la promotion des espèces emblématiques (Pygargue à queue blanche et esturgeon du Danube), notamment avec des supports d'information et des Monuments consacrés à l'esturgeon dans au moins deux centres d'accueil des visiteurs. Des manifestations culturelles (festivals du Danube, concours artistique pour les écoliers sur un thème environnemental destiné à une exposition ambulante, expositions itinérantes à l'international) contribuent à promouvoir la valeur des écosystèmes du Danube et leur protection.

Concernant le tourisme, des participants des six pays ont reçu ensemble une formation de garde ou de guide pour accompagner les visiteurs étrangers (avec des cours d'anglais spécialisé) et expliquer l'importance de la coopération internationale en matière de protection de la nature (deuxième module sur la protection internationale de la nature). De nouvelles offres touristiques ont été élaborées dans le cadre du projet, avec des composantes pédagogiques, une des raisons majeures des services visiteurs dans les zones protégées. Ces projets pilotes concernent, par exemple, la création d'excursions à vélo et en bateau, de sentiers paysagers, d'installations d'embarquement ou d'un guide sur la région à destination des visiteurs. L'un des deux ateliers spécialisés (pour le personnel éducatif et touristique des partenaires du projet) a porté sur la conception de centres d'accueil pour les visiteurs et l'utilisation de jeux de piste et de géocaches pour attirer et informer les visiteurs.

### Leçons tirées :

Le projet même couvre un très large spectre d'interventions, ce qui est naturel pour un réseau créé pour durer au-delà du projet, sachant qu'il est parfois difficile de tout coordonner et que cela nécessite d'importantes ressources humaines. Toutefois, l'existence de tant de sujets de première main sur la protection de la nature a facilité la recherche d'outils de communication permettant de démontrer aux visiteurs l'importance de la coopération transfrontalière pour la protection de la nature, premier objectif actuel du réseau en terme de communication et d'éducation.

Un point important pour la coopération et la communication dans le cadre du projet, et donc, le succès de sa mise en œuvre, réside dans l'attention portée aux activités de suivi avec les mêmes partenaires à l'issue du projet (avec l'idée d'un réseau pérenne).

Photo 13: Échange d'expérience sur le centre d'accueil des visiteurs © M. Wagner



Photo 14: Formation des gardes sur l'encadrement de circuits en bateau, © M. Wagner



## 5.4 ■ Rénovation de la « Maison de la Baie », St-Brieuc, France

**Objectif :** Transformation et rénovation de la « Maison de la Baie », centre d'informations sur l'environnement, suivant des règles de construction à haute qualité environnementale. Modernisation du support éducatif (musée, expositions, activités et outils pédagogiques).

**Site Internet :** [http://www.saintbrieuc-agglo.fr/fr/maison\\_de\\_la\\_baie.php](http://www.saintbrieuc-agglo.fr/fr/maison_de_la_baie.php)

**Durée du projet :** 2009-2011

**Budget total :** 1 500 000 euros

**Financement FEDER :** 250 000 euros

**Programme et mesure FEDER :** Programme de compétitivité, région Bretagne. Action 411 : Etudier et réaliser des travaux de génie écologique

### Résumé :

Ce projet doit sensibiliser la population à la richesse de l'environnement de la baie de Saint-Brieuc, zone humide majeure. Cinquième baie au monde pour l'amplitude de ses marées, elle abrite une faune et une flore particulièrement riche et accueillie, en hiver, plus de 50 000 oiseaux migrateurs. L'environnement subit pourtant une pression urbaine de plus en plus forte, d'où l'importance de la sensibilisation des habitants à la valeur de l'environnement dans lequel ils vivent et à la nécessité de la protection. Saint-Brieuc se situe également entre deux zones touristiques importantes et les autorités locales aimeraient attirer les touristes sur leur territoire, en mettant en valeur l'environnement naturel et culturel de la baie et en sensibilisant les touristes à leur impact sur l'environnement.

### Activités d'éducation à l'environnement :

Grâce à la qualité du nouveau centre d'accueil, l'équipe pourra accueillir davantage de visiteurs en proposant une meilleure information sur l'environnement et l'impact des activités humaines. 60 % des visiteurs sont des écoliers, d'où l'importance de l'élément éducatif. Le lien avec l'équipe scientifique de la réserve naturelle garantit la qualité de l'information fournie et la diffusion des dernières informations scientifiques auprès des visiteurs, quel que soit leur niveau de connaissances ou leur intérêt. Des conférences seront proposées aux adultes en coopération avec la réserve naturelle. Les autres outils pédagogiques sont les expositions permanentes et temporaires, le site Internet, les classes vertes, les visites sur site, les circuits guidés, la littérature et la muséographie, le contact avec la presse, des conférences publiques, des newsletters, etc. Une manifestation très réussie s'est déroulée pour l'ouverture de la Maison de la Baie le week-end des 26 et 27 mars 2011 avec des visites guidées gratuites, des randonnées ornithologiques, des démonstrations sportives en plein air, des ateliers d'arts plastiques, un marché bio et des déambulations musicales et théâtrales.

### Leçons tirées :

Le projet a bénéficié d'un fort appui local, des compétences, des ressources et de l'expérience du personnel de l'agglomération de Saint-Brieuc (Communauté de communes) pour identifier les possibilités de financement et monter le dossier. Ce soutien s'est avéré essentiel pour franchir les obstacles administratifs. La principale ONG environnementale locale « Vivarmor » est partie prenante et l'office de tourisme contribue à la promotion de la Maison de la Baie. Les collectivités territoriales ont également soutenu financièrement le projet. L'appui local s'est révélé un facteur essentiel de succès.

Après six mois, l'équipe éducative et de gestion est ravie de la nouvelle organisation qui fonctionne bien avec le public. Les différents outils pédagogiques (panneaux, carnet du naturaliste, etc.) proposent différents niveaux d'informations répondant aux interrogations de visiteurs très divers. Le centre devrait améliorer son offre à destination des enfants. Une chasse au trésor est prévue pour guider le jeune public dans les différentes salles du centre de ressources.

L'accès doit également être amélioré pour différents publics, avec le développement d'outils pour accompagner les malvoyants, les personnes handicapées, etc.

Photo 15 : Observatoire de la « Maison de la Baie »,  
© V. Paulic



Photo 16 : Affiche annonçant l'ouverture de la Maison de la Baie - Agglomération de Saint-Brieuc



## 5.5 ■ WATER ; évaluation, techniques et économie de la restauration des zones humides, France / Angleterre

**Objectif :** Le projet franco-britannique concernant le bassin versant de la Manche vise à analyser, restaurer, évaluer économiquement et diffuser les résultats de la restauration des anciennes zones humides comme zones tampons permettant de lutter contre les effets du changement climatique, en réduisant la charge nutritive et bactérienne, en améliorant la biodiversité et en établissant notre identité commune.

**Site Internet :** <http://www.projectwater.eu/>

**Durée du projet :**

Juin 2009 – 31 décembre 2012

**Budget total :** 3 800 000 euros

**Financement FEDER :** 1 900 000 euros

**Programme et mesure FEDER :**

INTERREG IV A France (Manche) Angleterre.  
Axe de priorité 4 : assurer le développement durable de l'espace commun, objectif 11 : atténuer et gérer les risques de dégradation de l'environnement.

1. Développant un réseau important de coopération trans-Manche afin d'identifier notre culture commune et nos problèmes communs et restaurer les zones humides d'un bassin versant de manière rentable.
2. Développant cinq guides analysant les bénéfices/risques et démontrant en quoi l'investissement des sociétés privées dans les projets de restauration des bassins peut impacter leur rentabilité et leur compétitivité à long terme conformément à l'agenda de Lisbonne et assurer le développement durable de l'environnement conformément à l'agenda de Göteborg.

Les personnes et les entreprises profitant du bon état de l'écosystème paieront directement les personnes qui assurent un bon état de l'écosystème parce qu'elles comprennent parfaitement les avantages socio-économiques et environnementaux démontrés par le projet WATER.

Le projet couvrira quatre activités principales : évaluation de l'ancienne répartition des zones humides au niveau de six bassins versants, des sous-bassins versants et zones locales et de plusieurs bassins tests plus petits.  
Restauration et gestion de zones humides et intégration aux études d'analyse économique.

### Résumé :

Le projet WATER doit développer un projet de restauration de bassin versant suivant une logique de marché, avec un modèle de paiement pour services écosystémiques (PSE), visant à identifier des mécanismes de réalisation et de financement pour débloquer des investissements privés dans la restauration de rivières en :



Évaluation des coûts et bénéfices économiques de la restauration des zones humides à l'attention de cinq groupes d'intérêt privés (traitement de l'eau, protection contre les crues, compensation carbone, biodiversité et stratégie de marque pour les aliments produits sur le bassin).

Diffusion et transfert des connaissances au sein du partenariat et extension de l'approche du projet avec le développement d'un réseau trans-Manche renforcé.

### **Activités d'éducation à l'environnement :**

Le projet WATER intègre des manifestations éducatives et des salons, un large spectre d'activités s'avérant nécessaire pour intéresser le grand public.

Dans le cadre du projet WATER, la Fédération des associations de protection des rivières (Association of Rivers Trusts) a organisé des journées de gestion des zones humides, invitant le grand public à se rendre dans les zones humides et sur les bords des rivières pour arracher les plantes invasives et les sensibiliser aux atouts de leur environnement local.

En Bretagne, des guides ont été gratuitement distribués aux agriculteurs sur la gestion des zones humides et des sessions de formation gratuites ont été organisées dont une session sur la « découverte des zones humides » et des sessions sur « l'importance et le rôle des zones humides dans l'agriculture ». La fédération de la pêche et la Chambre d'agriculture du Morbihan ont, à cette occasion, travaillé main dans la main.

D'autres activités de sensibilisation du grand public ont été organisées dans des fermes pédagogiques et à l'occasion de visites des zones humides.

Photo 17 : Projet WATER : zones humides



Photo 18 : Projet Water : session de formation



## 6. Politique régionale future 2014-2020

Europe 2020 est la nouvelle stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive. L'UE a ainsi défini des objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 dans cinq domaines :

**Emploi** - 75 % de la population entre 20 et 64 ans doit avoir un emploi

**Innovation** - 3 % du PIB de l'UE doit être investi dans la recherche et développement

**Changement climatique** - Les objectifs climat/énergie « 20/20/20 » doivent être atteints (y compris en portant à 30 % la réduction des émissions si les conditions le permettent)

**Éducation** - Le nombre de jeunes déscolarisés doit être ramené sous la barre des 10 % et au moins 40 % des 30-34 ans doit avoir mené à terme des études supérieures ou équivalentes

**Pauvreté** - Réduction de la pauvreté en sortant au moins 20 millions de personnes du risque de pauvreté ou d'exclusion.

### a) Stratégie Europe 2020

Les programmes actuels de cohésion couvrent la période 2007-2013, mais les débats ont déjà commencé sur la politique de cohésion après 2013. À compter de 2014, la Politique régionale est censée contribuer à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

La Politique régionale joue un rôle essentiel pour orienter les investissements vers une croissance intelligente et durable à travers les activités soutenues dans le domaine du climat, de l'énergie et de l'environnement.

La politique régionale européenne devra suivre les priorités définies dans la stratégie Europe 2020 et contribuer au pilier de la croissance durable, en investissant davantage dans une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>, les services écosystémiques et l'éco-innovation. La politique régionale étudiera également la rationalisation des principes de croissance durable dans tous les programmes et projets en intégrant le principe du développement durable sur l'ensemble du cycle de vie du

projet. Les investissements seront contrôlés en termes de résistance aux effets du changement climatique et d'utilisation efficace des ressources.

Les programmes et projets devront également s'accompagner d'une meilleure gouvernance. Les projets environnementaux ne feront pas exception. En octobre 2011, la Commission européenne a adopté un projet de pack législatif destiné à définir la politique de cohésion pour la période 2014-2020. À travers des contrats de partenariat avec la Commission, les États membres sont invités à cibler davantage les priorités d'investissements comme indiqué ci-avant. Ces propositions seront débattues par le Conseil et le Parlement européen, pour une adoption prévue fin 2012, afin de permettre le démarrage des nouveaux programmes de cohésion en 2014. Les négociations relatives au cadre financier pluriannuel pour l'ensemble du budget de l'UE se poursuivront en parallèle. La Commission a déjà proposé d'affecter 336 milliards d'euros aux instruments de la politique de cohésion pour 2014-2020.

Programme de développement de la politique régionale 2014-2020 :

Janvier 2012 : Communication de la Commission sur le Cadre stratégique commun, suivie d'une consultation publique

Juin 2012 : Accord sur le document de la Commission relatif au Cadre stratégique commun (pourra être prorogé suivant le calendrier d'accord sur les nouveaux règlements)

2012-2013 : Adoption des nouveaux règlements et du budget

2014 : Mise en œuvre des règlements et programmes.

## b) Stratégie biodiversité 2020

En mars 2010, les responsables de l'UE ont reconnu que l'objectif pour 2010 en matière de biodiversité ne serait pas atteint malgré quelques succès majeurs, comme le réseau Natura 2000, premier réseau mondial de zones protégées. Ils ont donc adopté la vision à long terme et l'objectif clé ambiteux proposé par la Commission dans sa communication « Options possibles pour l'après 2010 en ce qui concerne la perspective et les objectifs de l'Union européenne en matière de biodiversité ».

Le 3 mai 2011, la Commission de l'UE a publié une communication sur une nouvelle stratégie biodiversité de l'UE, « La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel - stratégie de l'UE à l'horizon 2020 », visant à enrayer la perte de biodiversité et à accélérer le passage de l'UE à une économie verte et efficace dans l'utilisation des ressources. Elle fait partie intégrante de la stratégie Europe 2020, notamment l'initiative phare relative à l'utilisation efficace des ressources.

Dans la communication, la Commission et les États membres s'engagent à :

« rationaliser les ressources disponibles » et  
« optimiser les avantages accessoires de diverses sources de financement, y compris le financement destiné à l'agriculture et au développement rural, à la pêche, à la politique régionale et au changement climatique. De fait, investir dans la biodiversité peut rapporter de multiples bénéfices et offre une

réponse rentable à la crise du changement climatique. Il convient d'envisager l'ajout d'objectifs de biodiversité dans le cadre stratégique commun actuellement examiné par la Commission en vue de fixer des priorités au titre des cinq instruments de financement des politiques rurale, régionale, sociale et de pêche. »

Ils identifient conjointement deux cadres particuliers de financement : « le premier concerne la nécessité d'un financement adéquat pour mettre pleinement en œuvre le réseau Natura 2000, dans lequel les fonds mis à disposition par l'UE doivent correspondre à ceux alloués par l'État membre (estimés à environ 5,8 milliards d'euros par an au total). Les États membres peuvent être appelés à élaborer une planification pluriannuelle pour Natura 2000, compatible avec les cadres d'actions prioritaires requis par la directive « Habitats ». »

La politique régionale doit donc allouer des fonds à la protection de la biodiversité. Cette protection va de pair avec un changement sociétal, qui n'est possible qu'avec un fort investissement dans l'éducation à l'environnement.

Le partenariat SURF demande donc aux institutions européennes, aux États membres et aux collectivités régionales d'affecter des fonds suffisants à l'éducation à l'environnement.

Photo 19 : Jeunes ornithologues amateurs,  
© A. Doler



# 7. Conclusions et recommandations

## 7.1 Recommandations pour les autorités de gestion et les futurs Programmes opérationnels FEDER 2014-2020

Cette section tire les conclusions des analyses effectuées dans le cadre du projet SURF-Nature concernant la politique régionale 2014-2020, comme indiqué dans le dernier chapitre.

Nous en déduisons que :

- La protection de l'environnement et de la nature passe nécessairement par un changement sociétal
- L'éducation à l'environnement est un outil essentiel pour initier, appuyer et renforcer ce changement sociétal
- L'éducation à l'environnement et ses professionnels doivent donc être considérés comme des partenaires et des outils opérationnels dans la mise en œuvre des politiques publiques

L'éducation à l'environnement doit donc être mentionnée comme un type d'action spécifique.

Les recommandations ci-après reviennent toutes à impliquer les bénéficiaires et les spécialistes de l'éducation à l'environnement à toutes les phases du développement et de la mise en œuvre du programme : de l'élaboration du Programme opérationnel et de l'évaluation du projet à la gestion quotidienne du programme, comme l'indiquent déjà les règlements relatifs au FEDER :

Art. 11 - règlement de l'UE 1083/2006 portant dispositions générales sur les Fonds structurels :

1. Les objectifs des Fonds sont poursuivis dans le cadre d'une coopération étroite (ci-après dénommée « partenariat »), entre la Commission et chaque État membre. Chaque État membre organise, au besoin et conformément aux règles et pratiques nationales en vigueur, un partenariat avec les autorités et les organismes tels que :

(a) les autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques compétentes ;

(b) les partenaires économiques et sociaux ;

(c) tout autre organisme approprié représentant la société civile, des partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales et les organismes chargés de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

## Recommandations sur la gestion des programmes :

Les recommandations suivantes concernant le développement des Programmes opérationnels FEDER pour la période 2014-2020, à destination des autorités de gestion, reposent sur la Communication de la CE relative à la contribution de la politique régionale à une croissance durable dans le

contexte de la stratégie Europe 2020 (26.01.2011), les stratégies sous-jacentes européennes, les résultats de l'analyse des Programmes opérationnels FEDER 2007-2013 dans le cadre du projet SURF et les recherches menées à bien pour préparer le présent livret sur l'éducation à l'environnement.

### Objectifs

1. Rendre les programmes et fonds accessibles au bon groupe cible
2. S'assurer que tous les projets financés favorisent et appuient un développement régional durable
3. S'assurer que l'accent est mis sur la mise en œuvre des projets apportant des résultats de qualité plutôt que sur des tâches administratives
4. S'assurer que les programmes de financement du FEDER s'étendent aux bénéficiaires sans expérience mais avec de bonnes propositions afin d'élargir la portée et le partenariat

### Mesures

1. Intégrer les groupes cibles, en tant que bénéficiaires, au processus de développement du programme (ONG, associations (professeurs, réseau d'éducation à l'environnement))
2. Intégrer des experts de la protection de la nature, de l'éducation à l'environnement et du développement durable au processus de développement du programme
3. Mentionner clairement les objectifs de protection de la nature et d'éducation à l'environnement dans tous les programmes
4. Reconnaître l'importance de l'environnement ordinaire au même titre que les espaces remarquables. Le concept de patrimoine naturel devrait être étendu au concept de géodiversité et à l'environnement maritime
5. Développer les capacités des autorités de gestion des programmes à tous les niveaux concernant la protection de la nature et l'éducation à l'environnement
6. Simplifier les procédures de demande et de rapport
7. Raccourcir les délais de paiement, prévoir des possibilités de pré-financement et négocier un cofinancement national assuré
8. Appuyer les organismes concernant le développement des propositions et la gestion des projets
9. Informer les porteurs de projets potentiels des possibilités de financement et coordonner l'échange d'expériences entre les projets existants

## Recommandations concernant les activités d'éducation à l'environnement

### Intégration de l'éducation à l'environnement aux Programmes opérationnels

L'éducation à l'environnement devrait être clairement mentionnée dans les Programmes opérationnels, les activités de « communication et de diffusion » ne suffisant pas. Des termes suffisamment clairs sont par exemple : « activités de sensibilisation », « éducation à l'environnement », « implication des habitants aux projets environnementaux ». L'objectif consiste à utiliser les activités d'éducation pour associer le public aux efforts de gestion et de protection de l'environnement effectués dans le cadre des projets financés par le FEDER et susciter l'adhésion et l'appui du public pour les activités de protection de la nature. L'éducation à l'environnement devrait être considérée comme un appui aux politiques publiques consistant à améliorer la sensibilisation à l'écologie et le respect de l'environnement.

### Préciser le champ d'action dans les Programmes opérationnels

L'éducation à l'environnement dans le cadre des projets FEDER doit porter sur les problèmes suivants, également ciblés par la protection de la nature et de l'environnement, entre autres : comprendre les raisons et l'impact du changement climatique et les moyens de les atténuer ; comprendre et appuyer les infrastructures vertes en Europe ; comprendre la biodiversité ; comprendre l'approche de l'UE en matière de protection de la biodiversité avec le réseau Natura 2000 ; comprendre les services écosystémiques ; comprendre la contribution des environnements naturels intacts au développement durable et au bien-être.

## Élargir l'éligibilité des activités

Le FEDER devrait financer le personnel et les activités d'éducation à l'intérieur et à l'extérieur des zones Natura 2000.

L'environnement ordinaire doit être reconnu au même titre que les espaces naturels remarquables. Le concept de patrimoine naturel devrait être étendu au concept de géodiversité et à l'environnement maritime qui ont aussi besoin d'un appui financier pour la protection et les activités d'éducation à l'environnement.

Les activités suivantes devraient être clairement éligibles au titre des mesures des Programmes opérationnels, dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement ou de projets plus larges (dans le domaine de l'environnement ou non) :

- Salaires du responsable de l'éducation : les dotations en personnel sont essentielles dans les projets d'éducation à l'environnement.
- Formation et partage d'expériences pour les professionnels (mise en réseau, développement d'outils, reconnaissance du travail).
- Mise en place et amélioration des infrastructures (centres d'éducation à l'environnement).
- Développement d'outils et de méthodes pédagogiques (production d'outils éducatifs, mise en place d'activités d'éducation, expositions, ateliers, visites, camps, etc.).

Photo 20 : Ouverture d'un poste d'observation dans les tourbières de Nickelheim, © W. Kunnert



- Application de méthodes pédagogiques formelles, informelles et non-formelles.
- Actions appuyant l'innovation dans le domaine de l'éducation pour tous les publics de tous les âges.
- Travail en partenariat.
- Échange d'expériences au niveau régional ou européen dans le domaine de l'éducation à l'environnement.
- Formation professionnelle (ateliers, visites de terrain, séminaires) pour des acteurs particuliers.
- Éducation permanente.
- Services de conseil et consultants.

### **Faciliter la participation des organisations d'éducation à l'environnement**

Les organisations d'éducation à l'environnement devraient être éligibles à un financement FEDER. Compte tenu de leur taille parfois réduite, les procédures devraient être adaptées à leur dimension et à leur capacité avec un pré-paiement, l'assurance d'un cofinancement national, la réduction des délais de paiement et la simplification des exigences et procédures administratives. Des programmes de soutien spécifiques pourraient être pensés pour les organisations petites et jeunes, qui pourraient être admissibles du point de vue des compétences mais pas du point de vue financier.

Photo 21 : DANUBEPARKS - supports pour l'éducation à l'environnement, © M. Wagner



### **Travailler en partenariat**

Un élément clé pour intégrer l'environnement aux programmes consiste à impliquer les bénéficiaires et spécialistes de l'éducation à l'environnement à toutes les phases du développement et de la mise en œuvre des programmes : de l'élaboration du Programme opérationnel et de l'évaluation du projet à la gestion quotidienne du programme. Les comités de décision devraient être ouverts aux coordinateurs de réseaux environnementaux représentant des porteurs de projets, notamment au moment des discussions précédant l'élaboration du Programme opérationnel.

Les coordinateurs de réseaux et organisations environnementales plus importantes devraient être impliqués dans le choix des projets pour renforcer la dynamique et le choix des projets.

Photo 22 : Éducation en bord de mer, © A. Doler



Photo 23 : DANUBEPARKS - Échange d'expérience sur la structure du centre d'accueil des visiteurs, © M. Wagner



## Proposer information et appui aux porteurs de projets

Dans certaines régions, les porteurs de projets éventuels ignorent jusqu'à l'existence de la possibilité de financement par le FEDER. La communication sur les programmes doit absolument être améliorée, avec les outils de communication habituels et en utilisant les bons réseaux et les bons contacts dans les régions qui feront office de « relais ».

Par ailleurs, ces financements sont difficilement accessibles pour les petites organisations, qui ont besoin d'aide pour développer et gérer leurs projets financés par l'UE. Cette aide peut être apportée par des autorités de gestion ou les collectivités locales.

Une coordination régionale serait utile pour les projets existants, avec une mise en réseau, un échange d'expériences, de connaissances et de pratiques.

Photo 26 : Excursion des partenaires du projet, © S. Hysek



Photo 27 : Landes de Locarn, © X.Mignant



Photo 24 : Sentier couvert de copeaux de bois dans les tourbières "Wasenmoos", © W. Kunnert



Photo 25 : Cours dans la nature, © M. Vogrin





## 7.2 ■ Recommandations pour les organisations assurant l'éducation à l'environnement

Nous avons élaboré quelques conseils sur la planification du projet, ce qu'il convient d'étudier dans la demande, ce à quoi il faut particulièrement veiller dans la planification du projet d'éducation à l'environnement, pour les organisations qui souhaitent demander un financement de l'UE, notamment dans le cadre des Programmes opérationnels FEDER.

### Planification générale du projet

- Développez votre idée de projet suivant les besoins des organisations impliquées et les problèmes environnementaux à traiter avant de voir les options de financement.
- Planifiez votre projet en impliquant les partenaires concernés pendant tout le processus.
- Impliquez les autorités du programme pour leur demander des informations et des commentaires dès le début du processus.

### Respect du programme

- Vérifiez que votre projet répond aux objectifs du programme. Les financements FEDER supposent un lien avec le développement (économique) durable de la région !
- Utilisez les bons mots-clés et défendez votre projet en utilisant les objectifs du programme
- Obtenez un soutien politique (institutionnel, stratégies mentionnées)

### Financements

- Assurez-vous de disposer du cofinancement nécessaire à temps
- Planifiez votre projet en détails (par activité, par période, par catégorie de coûts)
- Vérifiez que toutes vos activités correspondent aux critères d'éligibilité du programme.
- Veillez à prévoir les ressources appropriées pour la gestion (financière) souvent fastidieuse du projet
- Assurez-vous d'avoir suffisamment de cash flow en attendant l'aide de l'UE

### Qualité des projets d'éducation à l'environnement

- Mobilisez au moins un partenaire qui soit expérimenté en pédagogie et possède les connaissances nécessaires sur le problème environnemental en question
- Impliquez des organisations diverses et variées pour pouvoir communiquer sur un problème environnemental avec tous les points de vue
- Définissez clairement les objectifs pédagogiques : Quels problèmes environnementaux doivent faire l'objet d'une communication ? Quel résultat devrait être obtenu avec les participants de votre programme ?
- Traitez un problème qui concerne votre environnement et sur lequel votre groupe cible peut influencer en changeant de comportement. À défaut, vous devrez user de meilleures techniques didactiques pour faire comprendre le problème à votre groupe cible et le convaincre d'agir.

Le FEDER n'est qu'une source de financement parmi d'autres pour les projets d'éducation à l'environnement. Peuvent également être sollicités LIFE+, le FSE, des financements hors UE, etc.

## Projets d'éducation à l'environnement

Base de données des projets sur le site : [www.surf-nature.eu](http://www.surf-nature.eu)

## Directives :

Rendez-vous sur le site Internet Surf Nature pour consulter les livrets thématiques :

- Tourisme durable
- Gestion Natura 2000
- Infrastructure verte
- Éducation à l'environnement
- Forêt et biodiversité
- Rapport du Fonds Européen de Développement Régional pour la biodiversité  
« Analyse des Programmes opérationnels cofinancés »
- Conseils pour les projets

« Partenariat dans le cadre des programmes verts »,  
Partenariat GRDP :

[http://www.interreg3c.net/sixcms/media.php/5/Partnership+as+a+tool+to+green+programmes+\(GRDP\).pdf](http://www.interreg3c.net/sixcms/media.php/5/Partnership+as+a+tool+to+green+programmes+(GRDP).pdf)

## Politique de l'UE :

Stratégie Europe 2020 :

[http://ec.europa.eu/europe2020/priorities/sustainable-growth/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/priorities/sustainable-growth/index_fr.htm)

COM (2010)2020

Stratégie de la biodiversité pour 2020 :

[http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/pdf/2020/comm\\_2011\\_244/1\\_FR\\_ACT\\_part1\\_v2.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/pdf/2020/comm_2011_244/1_FR_ACT_part1_v2.pdf)

Contribution de la politique régionale à une croissance durable dans le contexte de la stratégie Europe 2020, SEC(2011) 92 final (en anglais).

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52010DC0553:EN:NOT>

Commission européenne, Nature et biodiversité (en anglais) : [http://ec.europa.eu/environment/nature/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/index_en.htm)

Directive habitats :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31992L0043:FR:html>

Directive oiseaux :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:020:0007:0025:fr:PDF>  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31992L0043:FR:html>

Photo 28 : Macareux moine, © G. Bentz



Glossaire

FEDER - Fonds Européen de Développement Régional

PNUE - Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

EDD - Éducation au développement durable



**SURF**  
*nature*

Autres partenaires du projet :

AT | Agence Fédérale de  
l'Environnement

AT | Forêts Fédérales d'Autriche

AT | Parc National Donau - Auen,

CZ | Université Olomouc

ES | Direction Générale  
pour la Nature, l'Environnement et la  
Biodiversité de la région de Murcie

ES | Centre des Sciences Forestières  
de Catalogne

FR | Conseil général des  
Côtes d'Armor

GR | Entreprise Municipale Patras S.A.  
pour le Développement Urbain

GR | Préfecture de Preveza

IT | Province de Rieti

PL | Bureau du Marshal de la Voïvodie  
de Warmie-Mazurie

RO | Conseil Local de Giurgiu

SL | Agence de Savinja pour le  
Développement

UK | Agence de l'Environnement  
du Pays de Galles

Partenaire du projet :

**Agence de l'Environnement du Pays  
de Galles**

29 Newport Road

Cardiff

Wales

Royaume-Uni

CF24 0TP

Contact :

David Letellier

Téléphone : +044 29 20466160

[David.letellier@environment-agency.gov.uk](mailto:David.letellier@environment-agency.gov.uk)

<http://www.environment-agency.gov.uk/>



Asiantaeth yr  
Amgylchedd Cymru  
Environment  
Agency Wales

Partenaire principal :

**Agence Fédérale de  
l'Environnement Autriche**

Spittelauer Lände 5

1090 Wien

Autriche

Contact:

Peter Trambernd

Klara Brandl

Téléphone : + 043 1313 045935

[coordination@surf-nature.eu](mailto:coordination@surf-nature.eu)

[www.umweltbundesamt.at](http://www.umweltbundesamt.at)

**umweltbundesamt**<sup>U</sup>  
ENVIRONMENT AGENCY AUSTRIA

Coordination du projet :

**WWF Allemagne**

Reinhardtstraße 14

10117 Berlin

Allemagne

Contact :

Peter Torkler

Melanie Hillmann

Julia Steinert

Téléphone : + 049 30 311777222

[coordination@surf-nature.eu](mailto:coordination@surf-nature.eu)

[www.wwf.de](http://www.wwf.de)





**SURF**  
*nature*

